



Dans la Nièvre, un peu plus de la moitié des communes sont propriétaires d'une forêt. Durant leur mandat, **les élus** assurent un **rôle essentiel d'intérêt général** dans la gestion de ce patrimoine. De plus en plus **sollicités** et devant faire face à des **difficultés croissantes** (évolution climatique, crises sanitaires en forêt, dépendance budgétaire aux recettes forestières, tension avec les usagers de la forêt, etc.), ils ont **besoin de conseils, d'appui et d'une représentation forte**.

L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIÈRES, quels services pour les adhérents ?

- > **Un rôle syndical** pour défendre les communes propriétaires de forêt. Les mobilisations passées ont été essentielles pour éviter aux communes des charges supplémentaires et maintenir le service public forestier.
- > **Des formations gratuites** pour faciliter les décisions des conseils municipaux (aménagement forestier, commercialisation des bois, travaux en forêt, etc.) et le dialogue entre élus et représentants de l'ONF.
- > **Une analyse cadastrale** pour identifier les biens sans maître, les intégrer au domaine forestier, constituer des réserves foncières, réduire le morcellement de la forêt privée, etc.
- > **Un kit** pour organiser **l'affouage** (délibérations, règlements, rôle, engagement des bénéficiaires, autorisation du maire, etc.).
- > **Un espace en ligne « guides et outils »** (www.coforbfc.fr) pour accéder à des délibérations, arrêtés, courriers, etc.
- > **Des plaquettes d'information** sur le bois dans la construction, sur la forêt et le bois dans le développement territorial et la transition écologique, sur la commercialisation, etc.
- > **Des lettres d'information** nationale, régionale et départementale pour suivre les actualités du réseau des Communes forestières.
- > **Un service de question en ligne**.

SON ADHÉSION, combien coûte-t-elle ?

La cotisation est **individualisée** pour chaque commune. Dans la Nièvre, son calcul repose sur la recette moyenne de ventes de bois n-2. Son montant s'échelonne de 70 € à 685 €.

LES ACTIONS À VENIR en 2026 ?

- > **Former les élus** : 2 formations seront proposées : « *élus forêt bois : l'essentiel pour agir* » et « *l'affouage en forêt communale* ».
- > **Visiter des entreprises** : des petits déjeuners de la contractualisation seront organisés avec des scieries.
- > **Diffuser l'exposition** sur les forêts publiques face aux changements climatiques dans plusieurs territoires.

- > **Créer des Forêts pédagogiques** pour faire découvrir la forêt aux scolaires (programme « Dans 1 000 communes la forêt fait école »).
- > **Coopérer avec les territoires** : partager l'espace forestier, construire des bâtiments publics en bois local, organiser la filière bois énergie, animer les commissions forêt, améliorer le foncier forestier etc.

COMMUNES FORESTIÈRES NIÈVRE, qui sont les membres de son conseil d'administration ?

Président

Jany SIMEON (Maire de La Chapelle Saint André)

Vice-Président

Jean-Marie GATIGNOL (Maire de Crux-la-Ville)

Vice-Président

Sylvain MATHIEU (Président du Parc Naturel du Morvan)

Trésorier

Jean-François VINDIOLET (Maire Adjoint de La Machine)

Secrétaire

René FAUST (Maire de Champlemy)

Administrateurs

Marie-Christine AMIOT (Maire de Saint Firmin)

Robert MAUJONNET (Maire de Raveau)

René NICARD (Maire de Beaumont-la-Ferrière)

Michèle LELONG (Maire de Chevannes-Changy)



Plus l'association comptera d'adhérents,
plus elle pèsera. Alors rejoignez-nous !

 **Cliquez ici**

Communes forestières Nièvre

Maison régionale de l'Innovation, 64a rue Sully 21071 DIJON CEDEX • 03 84 24 86 68
nievre@communesforestieres.org • communesforestieres-bourgognefranchecomte.fr